

Les agents du ministère des forets et la faune ont démantelé le 11 décembre dernier un réseau de trafic d'ivoires et de queues d'éléphants dans la localité de Djoum, département du Dja-et-Lobo, région du Sud. C'est au total 216 pointes d'ivoire et 81 queues d'éléphants qui ont été saisies dans la voiture d'un colonel de la gendarmerie.

Les deux personnes à bord du véhicule de l'officier supérieur ont été inculpés pour détention de produits d'espèces protégés et seront présentés devant le procureur le 19 décembre. Le colonel quant à lui a été conduit à Yaoundé et ces produits fauniques mis à la disposition du ministère des forets et de la faune.

Selon la loi faunique de 1994, toute personne trouvée en possession de tout ou partie d'une espèce sauvage protégée est considérée comme ayant tué ou capturé cet animal et est passible d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à 3 ans et d'une amende allant jusqu'à 10 millions de francs. La loi dispose en outre que la peine est doublée lorsque l'infraction est commise par un agent de la force publique.

Rappelons qu'en 2014, 185 pointes d'ivoire avaient déjà été saisies dans un véhicule militaire au poste de contrôle à Nsimalen.